



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 8 FEVRIER 2013  
à 18 H 00**

- ⇒ **Convocation en date du** : 31 janvier  
⇒ 2013  
⇒ **Président de séance** : Monsieur Jean-Paul VINCHELIN, Maire

Monsieur Michel RAOULT est désigné secrétaire de séance

**Présents** :

M. VINCHELIN – Mme LAMBERT – M. GAUL – Mme KADOK – M. LOUIS – M. RAOULT – M. WILLER – Mme GRAFF – M. THIL – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX – M. BERNARD – Mme FOOS – M. GOSSE – M. MAUJEAN – Mme FRECHIN

**Excusés**:

Mme VILLA	(pouvoir à M. VINCHELIN)
M. COLIN	(pouvoir à M. GAUL)
Mme MOUREAUX	(pouvoir M. RAOULT)
Mme HUSSON	(pouvoir à M. SCHNEIDER)
Mme GILAIN	(pouvoir à Mme GRAFF)
Mme GEORGES	(pouvoir à M. BERNARD)
M. COURRIER	

\*\*\*\*\*

✓ *Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité*

\*\*\*\*\*

**Informations de M. Jean-Paul VINCHELIN**

- Le Bureau municipal a approuvé la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et primaires dès la rentrée 2013, sur la base d'un projet qui sera élaboré par un comité de pilotage chargé de discuter avec la Communauté de communes quant à son rôle de mutualisation, et en concertation avec l'inspection d'académie, les instituteurs, les parents d'élèves et les associations. Des documents explicatifs sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Education Nationale.
- Le tract précisant les dates et lieux des réunions de quartiers a été distribué aux habitants.
- La réunion destinée à informer les habitants sur les travaux qui vont intervenir sur les réseaux d'eau et d'assainissement du quartier de La Plaine a réuni 110 personnes à la Maison de la Vie Associative.

- Le Bureau municipal a validé un plan stratégique relatif à l'avenir du site du Val de Fer, précisant les objectifs d'investissement, en lien avec les activités de l'Agence du Patrimoine Industriel et Culturel Néodomien, et entérinant la nécessité de travaux pour créer un théâtre de verdure et permettre une approche globale du site avant l'intervention de l'EPFL, qui devrait se concrétiser à partir de 2014. Une copie de ce plan stratégique est remise à chaque conseiller municipal.
- Jean-Paul VINCHELIN rend compte de l'activité du service des marchés publics en 2012. 45 consultations ont été passées, pour une valeur globale de plus de 4 millions d'euros, dont environ 1,7 million pour des marchés de travaux, 780 000 euros pour des marchés de services et 165 000 euros pour des marchés de fournitures. Les marchés prioritaires en 2013 concerneront le Parc des Sports et la voirie.
- Le cabinet Defi-Archi a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre pour les travaux de construction de vestiaires et d'un local pour le tir à l'arc au Parc des Sports.
- La dernière réunion du comité de pilotage chargé de la révision du Plan Local d'Urbanisme a permis de préciser les adaptations à apporter aux objectifs d'aménagement et d'urbanisation. Le processus de révision devrait s'achever prochainement.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 05/2013**

#### **REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2012 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2013**

**Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

#### **Vote :**

**Pour :** M. VINCHELIN(2) – Mme LAMBERT – M. GAUL(2) – Mme KADOK – M. LOUIS – M. RAOULT(2) – M. WILLER – Mme GRAFF(2) – M. THIL – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER(2) – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX

**Contre :** M. BERNARD(2) – Mme FOOS – M. GOSSE

→ *Délibération adoptée à la majorité.*

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 06/2013**

#### **BUDGET PRIMITIF 2013**

**Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN**

Monsieur le Maire expose la situation et les propositions budgétaires pour 2012 (dépenses et recettes), en fonctionnement, puis en investissement.

#### **Section de fonctionnement :**

##### *Dépenses*

Une légère baisse des **charges à caractère général** est prévue, illustrant les efforts de gestion demandés aux services. Les **charges de personnel** augmentent pour tenir compte de la volonté de la municipalité d'embaucher des jeunes en contrats d'avenir ou autres contrats aidés. Les **autres charges de gestion courante** progressent encore, de 648 600 à 662 300 euros, pour permettre une nouvelle augmentation de l'enveloppe consacrée aux subventions aux associations. Les **charges financières** et les **charges exceptionnelles** augmentent légèrement, respectivement de 275 500 à 317 000 euros et de 56 300 à 73 500 euros. 200 000 euros sont provisionnés pour faire face aux **dépenses imprévues**.

Le montant **total des dépenses de fonctionnement** pour 2013 s'établit donc à 8 367 037,57 euros, compte tenu des opérations d'ordre et du virement à la section d'investissement, qui atteindrait 1 741 107,57 euros – traduisant le maintien de la capacité de la commune à générer un bon niveau d'autofinancement au service de ses projets d'investissement.

#### *Recettes*

Les taux d'impôt restant une nouvelle fois inchangés, comme depuis 13 exercices, et le contexte de contraction des dotations d'Etat ne touchant pas excessivement la commune, dont les dotations sont très inférieures aux moyennes, les **recettes de gestion courante** continuent à progresser notamment grâce aux nouvelles constructions et aux bons résultats des services.

Les recettes de fonctionnement devraient atteindre 6 889 650,00 euros en 2013 ; en intégrant le **résultat reporté** de 2012, qui devrait atteindre 1 477 387,57 euros, le **total des recettes de fonctionnement** s'établit à 8 367 037,57 euros, assurant ainsi l'équilibre de la section.

#### ✓ *Vote sur la section de fonctionnement :*

**Pour :** M. VINCHELIN(2) – Mme LAMBERT – M. GAUL(2) – Mme KADOK – M. LOUIS – M. RAOULT(2) – M. WILLER – Mme GRAFF(2) – M. THIL – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER(2) – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX

**Contre :** M. BERNARD(2) – Mme FOOS – M. GOSSE

→ *Adoptée à la majorité.*

#### Section d'investissement :

##### *Dépenses*

Le montant des **immobilisations** est conditionné par plusieurs dossiers d'importance, notamment la finalisation de la rénovation du Parc des Sports, le programme de voirie 2013, qui inclut un important volet de modernisation de l'éclairage public, diverses améliorations à apporter aux bâtiments communaux et notamment la mise en accessibilité, et le démarrage des travaux de construction de l'école Zola et de modernisation du Centre socio-culturel Jean-l'Hôte. Les **dépenses financières** continuent à baisser, de 700 000 à 625 000 euros.

Les dépenses d'investissement 2013 devraient atteindre 4 293 637,72 euros ; en tenant compte du report du solde d'exécution 2012 de la section, le **total des dépenses d'investissement** s'élève à 5 383 194,37 euros.

##### *Recettes*

Les **recettes d'équipement** reposent toujours sur un montant de subventionnement élevé des travaux entrepris, afin de limiter l'endettement à des niveaux mesurés. La commune est en mesure d'enregistrer des **recettes financières** en nette progression, grâce à une progression du FCTVA et au résultat dégagé en 2012 à la section de fonctionnement. Le **virement de la section de fonctionnement** s'élèvera à 1 491 107,57 euros, permettant aux recettes de la section d'investissement de s'établir à 5 383 194,37 euros, assurant ainsi l'équilibre de la section.

#### ✓ *Vote sur la section d'investissement :*

**Pour :** M. VINCHELIN(2) – Mme LAMBERT – M. GAUL(2) – Mme KADOK – M. LOUIS – M. RAOULT(2) – M. WILLER – Mme GRAFF(2) – M. THIL – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER(2) – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX

**Contre :** M. BERNARD(2) – Mme FOOS – M. GOSSE

→ *Adoptée à la majorité.*

Philippe MAUJEAN fait remarquer qu'au lieu d'indiquer que les taxes ne vont pas augmenter, il serait plus exact de souligner que les taux restent inchangés – en effet, les bases enregistrent chaque année une augmentation que les redevables savent constater.

Jean-Paul VINCHELIN convient qu'il faut distinguer les deux éléments. Il souligne que les recettes fiscales de la commune augmentent conformément à l'augmentation des bases, qui

traduit l'augmentation du coût de la vie, mais aussi grâce aux nouvelles installations ou constructions.

Guy BERNARD indique partager l'analyse du Maire : l'augmentation des bases ne reflète que l'inflation. Par cette proposition, la commune n'augmente pas les impôts locaux sur la partie qui lui incombe ; il rappelle qu'en revanche Jean-Paul Vinchelin a voté une augmentation des taux au Conseil Général.

Philippe MAUJEAN lui signale que le vote des taux départementaux ne relève pas des affaires de la commune – estimant que, par cette intervention, Guy Bernard démontre pourquoi il ne sera jamais Maire.

Anne FRECHIN demande combien d'emplois aidés seront ouverts par la municipalité.

Jean-Paul VINCHELIN répond que la décision n'a pas encore été arrêtée.

Guy BERNARD s'étonne que le budget prévoie des dotations en hausse, alors qu'elles sont en baisse au niveau national, et interroge l'exécutif sur les postes qui seront affectés en priorité si les baisses de dotations venaient à toucher Neuves-Maisons. Il demande en outre pourquoi les deux sections connaissent une baisse en volume, alors qu'elles avaient augmenté entre 2011 et 2012. Il ajoute que le taux de la taxe d'habitation était de 16,09 % en 2001, quand Jean-Paul Vinchelin est devenu Maire, et qu'il l'a fait passer à 19,88 % à l'époque.

Jean-Paul VINCHELIN répond que le taux de taxe d'habitation était bien à 19,88 % quand il est devenu Maire, comme aujourd'hui – l'augmentation avait été votée par l'équipe précédente, lui-même n'ayant approuvé aucune augmentation des taux des taxes locales depuis 1984. Les variations du budget en volume ayant peu de signification du fait des montants consacrés aux opérations d'ordre, la question lui semble plus pertinente pour l'étude des chiffres réalisés et renvoie donc à la présentation du compte administratif et du compte de gestion. Il souligne la progression des recettes des services, passées de 150 000 à 573 000 euros annuels depuis 2001 ; sur les dotations, il rappelle la particularité de la situation de Neuves-Maisons, qui touche environ la moitié de la moyenne nationale des communes de même strate, et qui enregistre donc plutôt des rattrapages. Elle n'est donc pas touchée par les baisses de dotations, dont ils rappellent qu'elles ne sont pas un phénomène nouveau, ayant été initiée par les gouvernements de droite.

Guy BERNARD explique le vote négatif de son groupe par son désaccord quant à la répartition des dépenses, insuffisantes en matière de voirie.

Jean-Paul VINCHELIN lui rappelle que 4 millions d'euros ont été investis dans les opérations de voirie en 10 ans, et qu'il a fallu rattraper le sous-investissement de la période antérieure et tenir compte du fait que Neuves-Maisons a été désavantagé dans le phasage du plan d'assainissement intercommunal, décidé alors que lui-même siégeait encore dans l'opposition : il défend le choix de ne procéder à la rénovation des voiries qu'une fois les travaux d'assainissement terminés, ce qui devrait être pratiquement réalisé à la fin de ce mandat. Il souligne le bon niveau d'épargne brute de la commune, atteint grâce aux efforts réalisés pour minorer l'emprunt, et rappelle qu'il avait renoncé à mobiliser 1 millions de francs d'emprunts dès sa première année de mandat pour ne pas endetter excessivement la commune.

\*\*\*\*\*

### **Délibération n° 07/2013**

### **FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2013**

***Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN***

Jean-Paul VINCHELIN signale que ces taux, seul élément sur lequel la commune a prise, restent une nouvelle fois inchangés comme depuis 12 ans.

***→ Délibération adoptée à l'unanimité.***

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 08/2013

#### REHABILITATION DE 149 LOGEMENTS – QUARTIER DE CUMENE – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – PRET A LA REHABILITATION

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 09/2013

#### REHABILITATION DE 149 LOGEMENTS – QUARTIER DE CUMENE – DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – ECO-PRET

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 10/2013

#### ACCES A UN EMPLOI DE TITULAIRE POUR LES AGENTS CONTRACTUELS

*Rapporteur : Jean-Paul VINCHELIN*

Jean-Paul VINCHELIN explique que la loi permet la titularisation d'agents contractuels répondant à certains critères, et que le directeur du centre culturel, qui occupait ses fonctions au travers d'un contrat à durée indéterminée, souhaitait bénéficier de cette possibilité. Il précise que le Comité Technique Paritaire a rendu un avis unanimement favorable.

#### Vote :

**Pour :** M. VINCHELIN(2) – Mme LAMBERT – M. GAUL(2) – Mme KADOK – M. LOUIS – M. RAOULT(2) – M. WILLER – Mme GRAFF(2) – M. THIL – Mme BESOZZI – M. MUCKENSTURM – M. SCHNEIDER(2) – Mme NICOLAU – Mme NEPOTE-CIT – M. BRAND – Mme LERE – M. VERPAUX – M. MAUJEAN – Mme FRECHIN

**Contre :** M. BERNARD(2) – Mme FOOS – M. GOSSE

→ *Délibération adoptée à la majorité.*

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 11/2013

#### ACQUISITION D'UNE PARCELLE – ZONE DE LOISIRS DU CARREAU DE LA MINE – SECTION AI N°636

Jean-Paul VINCHELIN précise que ce terrain, situé en zone U et que la municipalité cherchait à acquérir depuis de nombreuses années, était estimé à 8 000 euros par France Domaine. Le vendeur, qui souhaitait en obtenir 15 000 euros à l'origine, a donné son accord pour le céder au prix de 8 400 euros prévu par la délibération.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 12/2013

#### ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE LA LIGNE FERROVIAIRE NANCY/ MERREY – ADHESION DE LA COMMUNE

Jean-Paul VINCHELIN précise que le tarif d'adhésion de 100 euros est celui qui concerne les collectivités.

→ *Délibération adoptée à l'unanimité.*

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Jean-Paul VINCHELIN donne lecture du calendrier des fêtes 2013.

Il précise que le coût d'édition du bulletin municipal 2012 s'élève à 7 770,28 euros et celui des cartes de vœux 2013 à 1 473,24 euros. La baisse de ces postes de dépenses s'explique par l'implication de la responsable de la communication, qui a réalisé elle-même le motif des cartes de vœux, et par celle des élus, notamment François Brand.

Il rend compte des difficultés rencontrées dans le salage de certaines rues du fait du stationnement inopportun de certains véhicules, malgré l'aménagement d'aires de stationnement dans ces quartiers. Des bacs sont à disposition des riverains des rues auxquelles les véhicules municipaux ne peuvent accéder, notamment les impasses les plus pentues.

*Séance levée à 19 h 30*

*Le secrétaire de séance,  
Michel RAOULT*

*Le Maire  
Jean-Paul VINCHELLIN*